



N°1 européen de l'anodisation de l'aluminium – [www.coil.be](http://www.coil.be)  
Isin : BE0160342011 - Reuters : COIL.LN - Bloomberg : COI FP

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

*Bruxelles, le 7 décembre 2004*

## **RESULTATS DE LA PREMIERE PHASE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Coil a clôturé la première phase de son augmentation de capital réalisée par émission de bons courts\* (B.S.-A.B.S.A.). Cette première tranche de bons attribuée permettait de souscrire du 1<sup>er</sup> novembre au 26 novembre 2004 à des actions nouvelles au prix de 8 euros.

### **UNE DIVERSIFICATION DE LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

410.973 bons, soit plus de 30 % des bons courts proposés ont été exercés pendant la période de souscription. Le nombre définitif d'Actions à Bons de Souscription d'Actions ainsi créées est de 136.991, représentant un montant brut de 1.095.928 euros.

Le capital de la société est désormais composé de 1.452.655 actions tenant compte des 1.315.664 déjà existantes. La cotation des actions nouvelles se fera le 13 décembre 2004.

Cette opération permet d'élargir l'actionnariat de l'entreprise, tant aux actionnaires institutionnels qu'aux particuliers. Elle contribue notamment à rééquilibrer favorablement l'actionnariat entre la France et la Belgique, avec un suivi important et un intérêt soutenu de la part des institutionnels français.

### **UNE DEUXIEME TRANCHE DE BONS A SOUCRIRE AVANT LE 31 DECEMBRE 2005**

Les BSA attachés à chacune des actions nouvellement créées pourront être exercés à tout moment du 13 décembre 2004 au 31 décembre 2005.

Rappelons que simultanément à l'attribution de la première tranche de bons, il a également été procédé à une attribution gratuite d'une deuxième tranche de bons. 5 bons permettent de souscrire à 1 action nouvelle au prix de 15,00 euros. Cette offre est ouverte jusqu'au 31 décembre 2005.

COIL profite de cette occasion pour renouveler ses remerciements à l'ensemble de ses actionnaires qui ont participé à cette opération.

COIL est conseillé par Euroland Finance pour cette opération.

*(\*) Une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés financiers sous le n°04-844 en date du 20 octobre 2004, ainsi que le document de référence enregistré auprès de l'AMF le 13 juillet sous le numéro R 04-142 complété de ses actualisations datées du 20 octobre 2004 sous le numéro D 04-0417-A01 et du 3 décembre 2004 sous le numéro 09-949 sont disponibles sans frais, sur simple demande, auprès de COIL, d'Euroland Finance ou de la Compagnie Financière de Deauville. Ils peuvent également être consultés sur [www.coil.be](http://www.coil.be) et [www.amf-France.org](http://www.amf-France.org).*



**Pour en savoir plus, connectez-vous : [www.coil.be](http://www.coil.be)**

**A propos de COIL**

*COIL, société belge cotée au Nouveau Marché de la Bourse de Paris depuis le 26 juin 1996, développe une ingénierie et un savoir-faire rare dans le traitement de surfaces en continu de bobines d'aluminium laminé. Ce traitement qui protège le métal par un procédé électrochimique (électrolyse) assure la pérennité et l'esthétisme de l'aluminium. L'aluminium est traité selon les demandes spécifiques des laminoirs. Prestataire de services, COIL n'achète ni ne vend d'aluminium et ne gère aucun stock. Premier intervenant sur le marché de l'aluminium pré-anodisé, COIL est présent sur de nombreux secteurs fortement demandeurs tels que le bâtiment et l'industrie qui lui confèrent une forte visibilité sur ses perspectives de croissance.*

**Pour plus d'informations, contactez-nous**

**COIL** - Tim Hutton - Administrateur délégué – [investor.relations@coil.be](mailto:investor.relations@coil.be) - Tél : : 32 (0) 11 88 01 51  
**CALYPTUS** - Cyril Combe - [coil@calyptus.net](mailto:coil@calyptus.net) -Tél. : 33 (0)1 53 65 37 94

